



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS **VETERAN** Saison sportive 2011-2012

Article 1 : GENERALITES

Le Comité du Nord organise un championnat interclubs " **VETERANS** "

Peuvent participer à cet interclubs les joueurs Vétérans, leur licence étant en règle, **et le certificat médical annuel vétérans fourni au club**

Le championnat interclubs "vétérans" sera organisé suivant le nombre d'équipes inscrites. Il est ouvert aux clubs du Nord, et à quelques clubs du Pas de Calais, sur invitation.

Article 2 : INSCRIPTION DES EQUIPES

Les interclubs Départementaux "Vétérans" seront ouverts à tous les clubs en règle de leur cotisation annuelle, et de tout dû au Comité Départemental.

Le Championnat Départemental interclubs est ouvert à tous les clubs du Nord en règle de leur cotisation annuelle, et de tout dû au Comité Départemental.

L'inscription devra être effectuée sur le bulletin d'engagement prévu à cet effet (page n°5)

Ce bulletin d'engagement doit-être retourné par courrier et accompagné :

- d'un chèque de **20 euros par équipe** ;
- d'un chèque de caution de **150 euros par équipe** ;
- la fiche de renseignements complémentaires (page n°6).

➤ **Avant le *Dimanche 16 octobre 2011 dernier délai*** (cachet de la poste faisant foi)



Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

L'inscription impose de recevoir une journée, par équipe inscrite,

Article 3 : NOMBRE D'EQUIPES

Un club peut inscrire 2 équipes au maximum, qui seront placées dans des poules différentes, si possible.

Article 4 : COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque rencontre est constituée de :

- 1 simple messieurs
- 1 simple dames
- 1 double messieurs
- 1 double mixte



Chaque équipe doit être composée au minimum de deux messieurs et une dame.

Un joueur pouvant jouer 2 rencontres.

Les rencontres se jouent en 2 sets gagnants de 21 points

Article 5 : RESTRICTION PARTICIPATIVE

Un joueur ayant participé à un match avec une équipe ne peut participer avec une autre équipe, au cours de la même saison

Article 6 : LES SANCTIONS

Le présent article définit les sanctions et amendes pour ce Championnat Départemental, à savoir :

⊕ Forfait d'une équipe :	50 € par journée	- 6 pts pour la rencontre
⊕ Forfait d'un joueur :	20 € par match ⁽¹⁾	- 1 pts pour le match
⊕ Joueur non en règle ⁽²⁾	10 € par match	- 1 pts pour le match
⊕ Retard dans l'envoi des résultats :	10 € au delà de 8 jours	
⊕ Retard supplémentaire :	10 € par semaine supplémentaire	
⊕ Retard lors de l'ouverture de la salle ⁽³⁾ :	30 €	
⊕ Nombre de date insuffisante (une par équipe) :		20 € par date manquante
⊕ Désistement réception journée moins de 10 jours ⁽⁴⁾ :		30 € ⁽⁴⁾
⊕ Joueur décalé jouant en SH 2 au lieu de SH1 :		SH2 match perdu par 21/0 - 21/0
⊕ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH2 :		SH3 match perdu par 21/0 – 21/0
⊕ Joueur décalé jouant en SH 3 au lieu de SH 1 :		SH 3 match perdu par 21/0-21/0

(1) Si un joueur inscrit dans la composition d'une équipe est forfait, celui ci sera transmis à la ligue pour sanctions éventuelles.

(2) Absence de licence ou certificat médical

(3) Ouverture de la salle après heure de convocation.

(4) En cas de désistement lors de l'organisation d'une journée d'interclubs, le club devra en informer la commission Interclubs dans les délais les plus courts et ce au moins 10 jours avant le journée concernée. Dans tous les cas, un courrier de la commune sera nécessaire.

LITIGE ET APPEL : Dans le cas où un club souhaite faire appel des sanctions qui lui ont été appliquées après une journée celui-ci aura 8 jours pour faire appel de cette décision par courrier recommandé avec accusé réception. Ce délai est à prendre en compte à partir de la notification officielle.

Le recommandé est à envoyer à la Commission régionale litige accompagnée d'un chèque de caution de 86 €.

Article 7 : ORGANISATION DES RENCONTRES

Les rencontres ont lieu le Dimanche de 9h30 à 13h30.

Les équipes devront être présentes à l'heure de convocation et de début des rencontres.

L'organisateur doit lancer les premiers matchs à l'heure prévue par la Commission Interclubs.



Les joueurs absents sont déclarés forfait **cinq minutes** après l'appel de leur match, les matchs suivants sont lancés de la même façon si besoin.

L'ordre des rencontres est défini par le Commission Interclubs (www.badnord.com)

L'ordre des matchs est défini par le club organisateur, qui peut s'inspirer des souhaits des clubs concernés

Le capitaine de chaque équipe devra fournir la composition de celle-ci **20 minutes avant le début des rencontres** sur un exemplaire de la feuille de résultat, l'organisateur devant reporter sur une seule feuille la totalité des matches

Article 8: REMONTEE DES RESULTATS


Le club organisateur utilisera **obligatoirement** les fiches de résultats, **qu' il collectera dans le logiciel BAD NET** sur <http://www.badnet.org/badnet/src/>

IL N'EST PAS NECESSAIRE DE NOTER LES TOTAUX DES SET ET POINTS

Seules les fiches comportant les résultats sont à envoyer

Le club organisateur devra faire parvenir celles-ci au plus tard **le vendredi suivant** (cachet de la poste faisant foi) au :

Comité Départemental du Nord de Badminton
Commission Départementale Interclubs
Maison Départementale du Sport
26 rue Denis PAPIN
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

 Dans le cas contraire, une sanction sera automatiquement appliquée (voir article 6).

Le Comité Départemental transmettra à la Fédération les résultats des joueurs pour mise à jour de leur classement.

Il est indispensable de conserver une photocopie de feuilles de matchs avant envoi par la poste

VERIFICATION DES RESULTATS SUR BADNET :

Dès réception des feuilles de matchs les résultats sont saisis par le CODEP ; Il est important de les vérifier. Les résultats sont exportés sur POONA 2 semaines plus tard.

Après leur importation dans poona il sera trop tard pour faire des modifications.

Article 9 : LE VOLANT OFFICIEL

Pour la saison 2011-2012, les volants officiels seront :

 **Volants synthétiques : Yonex Mavis 500**



Article 10 : LE CLASSEMENT

Le classement se calcul comme suit :

- chaque rencontre gagnée contre une autre équipe rapporte 2 points.
- un match nul apporte 1 point à chaque équipe.
- un match perdu apporte 0 point
- un match forfait est compté -1point (21-0 / 21-0)

L'équipe ayant le plus de points est déclarée gagnante. (Un match nul est possible)

En cas d'égalité au classement, le règlement Fédéral sera pris en compte

Article 11 : LES RECOMPENSES

A l'issue de la dernière journée, l'équipe classée première est déclarée :

CHAMPIONNE DEPARTEMENTALE DIVISION VETERAN

Un trophée est remis aux équipes Championnes Départementales lors de l'assemblée générale de la saison suivante.

Article 12 : CALENDRIER PREVISIONNEL

- ◆ Journée 1 : Dimanche 20 novembre 2011
- ◆ Journée 2 : Dimanche 11 Décembre 2011
- ◆ Journée 3 : Dimanche 5 Février 2012
- ◆ Journée 4 : Dimanche 1 Avril 2012
- ◆ Journée 5 : Dimanche 13 Mai 2012

Aucune modification du calendrier ne sera acceptée .